

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 1 juillet 2024

Délibération CA n° 202307-04

DÉLIBÉRATION APPROBATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT

*Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu les statuts de Normandie Université, notamment les article 7 et 8, adoptés par la délibération CA N°201407-02 du 2 juillet 2014 ;
Vu les statuts modifiés de Normandie Université, notamment l'article 8.1, adoptés par la délibération CA N°202209-02 du 26 septembre 2022 ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation de la délégation de signature du Président au coordonnateur du Labex SynOrg, Monsieur Philippe JUBAULT ;*

Préambule :

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, la délégation de signature du Président de Normandie Université présentée ci-dessous est soumise à l'approbation des administrateurs.

Article 1 :

Suite à sa récente nomination au poste de Déléguée Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation et de Déléguée Régionale à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, Madame Annie-Claude GAUMONT démissionne de ses fonctions de coordonnatrice du Labex SYNORG (Annexe 1). De ce fait, et en accord avec les établissements partenaires, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a été informée, par courrier, de la nomination du Professeur Philippe JUBAULT en tant que coordonnateur du Labex SynOrg (Annexes 2 à 9).

Délégation de signature pour les actes relatifs au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Philippe JUBAULT

Coordonnateur du Labex SynOrg

L'arrêté de délégation nominatif sera communiqué à madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, chancelière des Universités, et publié.

Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature du Président de Normandie Université au coordonnateur du Labex SynOrg, Monsieur Philippe JUBAULT

Résultats des votes – Nombre de votants : 39
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 2

Votes via l'outil Balotilo.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Adoptée en Conseil d'Administration le 1^{er} juillet 2024,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

